Effacements de consommation

Commission Accès aux Marchés

16/10/2020

Agenda

1. **Résultats de l’appel d’offres effacements pour 2021**

Résultats de l’appel d’offres effacement pour 2021

Un appel d'offres remanié par rapport aux précédents

- **Articulation avec le dispositif interruptibilité**

Pour la première fois, possibilité pour les sites aptes à fournir un service d'interruptibilité de participer à l'AOE, au cas où ils ne seraient pas retenus à l'interruptibilité.

- **Nouvelles dispositions introduites suite aux mesures annoncées par la Ministre en juin**



Rehaussement des plafonds de prix capacitaires : de 30 ou 35k€/MW/an à 60k€/MW/an	Augmenter le gisement économiquement viable
Neutralisation de l'année 2020 pour le décompte des années d'éligibilité	Eviter tout risque de disparition des capacités pourtant utiles à la sécurité d'approvisionnement
Attribution d'un bonus pour les capacités disponibles dès le 1er novembre 2020	Faciliter l'émergence de capacités dès la partie « 2020 » de l'hiver, quelque soit le prix sur le mécanisme de capacité
Adaptation (et rehaussement) des plafonds de prix d'engagement à l'activation	Faciliter la participation des capacités en limitant les coûts d'activation, tout en maintenant les conditions ayant permis l'amélioration de la fiabilité

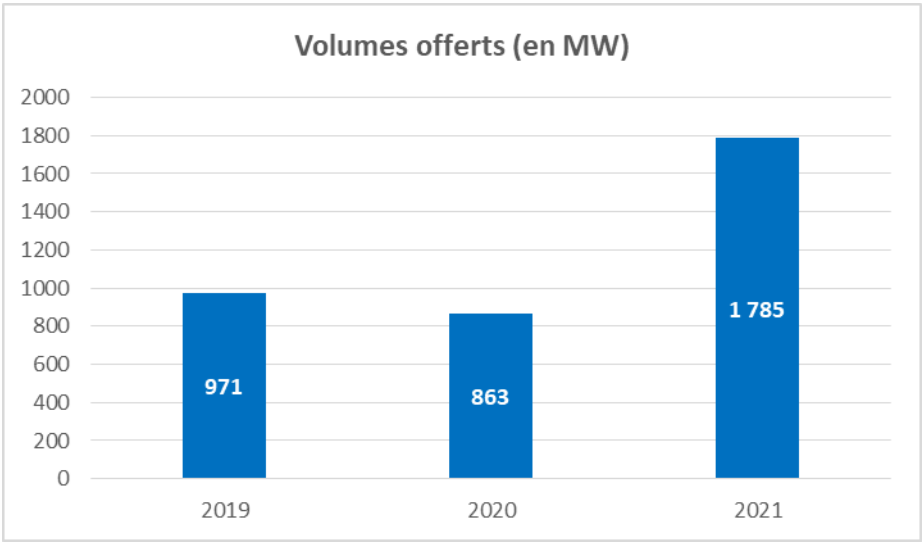
Une participation en forte hausse

1 785 MW offerts*

(+ 107 % par rapport à 2020)

10 candidats

68 offres déposées

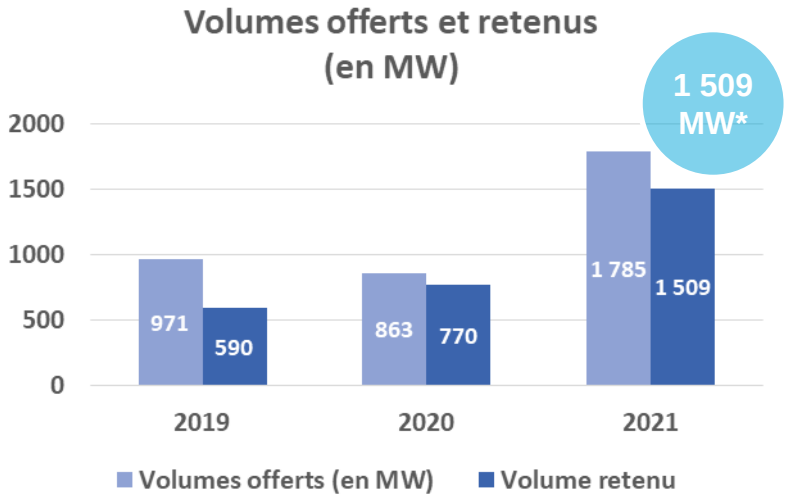


** Dont 447 MW de sites candidats à l'appel d'offre interruptibilité*

1 509 MW d'effacements lauréats : un volume en hausse de 96 %

10 lauréats pour 2021

AGREGIO
ALPIQ ENERGIE FRANCE
ENERDIGIT
ENERGY POOL DEVELOPPEMENT
ENGIE
EQINOV
FLEXCITY
SMART GRID ENERGY
TOTAL FLEX
VOLTALIS



** Dont 397 MW de sites candidats à l'appel d'offre interruptibilité*

- **Les règles applicables (prévues par la décision de la Commission européenne)** ont conduit à **exclure** des offres dont les prix étaient pourtant inférieurs aux plafonds.
- La **neutralisation de l'année 2020** et le **rehaussement des plafonds** de prix capacitaires et d'engagement à l'activation ont conduit **à sécuriser près de 750 MW d'effacements supplémentaires par rapport à 2020**.

Des capacités disponibles dès novembre 2020

Le bonus pour les capacités disponibles dès novembre a permis de sécuriser **371 MW d'effacements supplémentaires sur les mois de novembre et décembre 2020**

- 61 MW sur le Lot 1
- 310 MW sur le Lot 2

Le volume de nouvelles capacités est estimé à 70 MW.

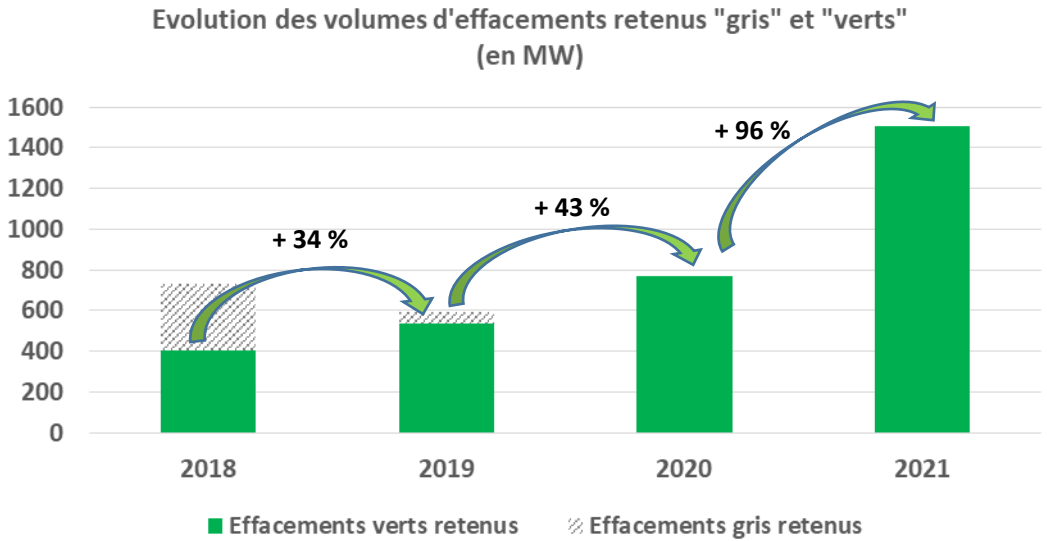
9 acteurs sur les 10 ayant répondu ont contribué à mettre à disposition des capacités dès novembre 2020.

L'enveloppe du complément de rémunération AOE pour novembre-décembre 2020 est de **3,1 M€.**

Les effacements « verts » sont en croissance continue

La hausse des volumes retenus est d'autant plus notable que les effacements « gris » (diesels) ne sont plus autorisés à candidater.

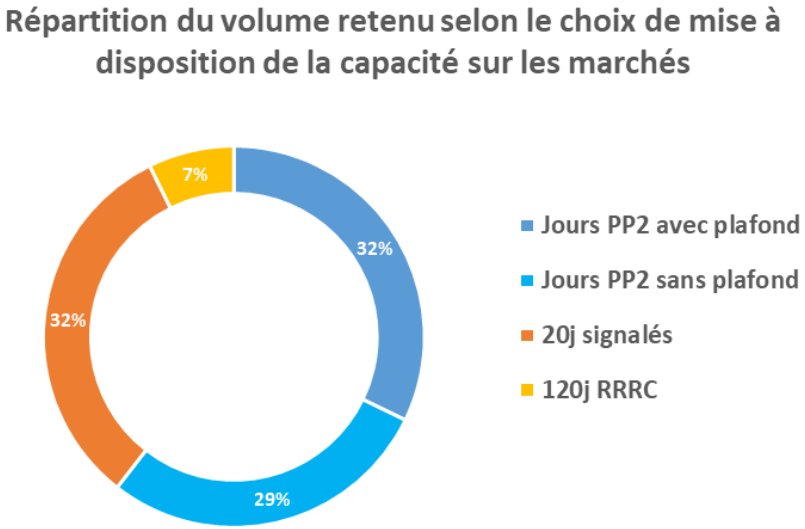
→ Les effacements lauréats sont 100 % « verts »



+ 34 % entre 2018 et 2019
+ 43 % entre 2019 et 2020
+ 96% entre 2020 et 2021

En trois années, le volume d'effacements « verts » a quasiment quadruplé au sein de l'appel d'offres

Les nouvelles modalités de participation largement utilisées



→ Les options de participation via le **mécanisme de capacité**, avec ou sans plafond d'engagement de prix d'offre, ont été **privilégiées par une majorité d'offres (61% du volume)**, en légère hausse par rapport à l'an dernier (59%).

→ L'option de mise à disposition 120j RRRC est en recul (11% en 2020).

Une enveloppe de rémunération encore provisoire, limitée par les règles et plafonds imposés par la Commission européenne

Précision : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives car le PREC (Prix de Référence des Ecarts en Capacité) ne sera connu que le 10/12/2020, à l'issue de la dernière enchère EPEX en 2020. *Les valeurs présentées se basent sur le prix de la dernière enchère pour l'année de livraison 2021 du 15/10/2020.*

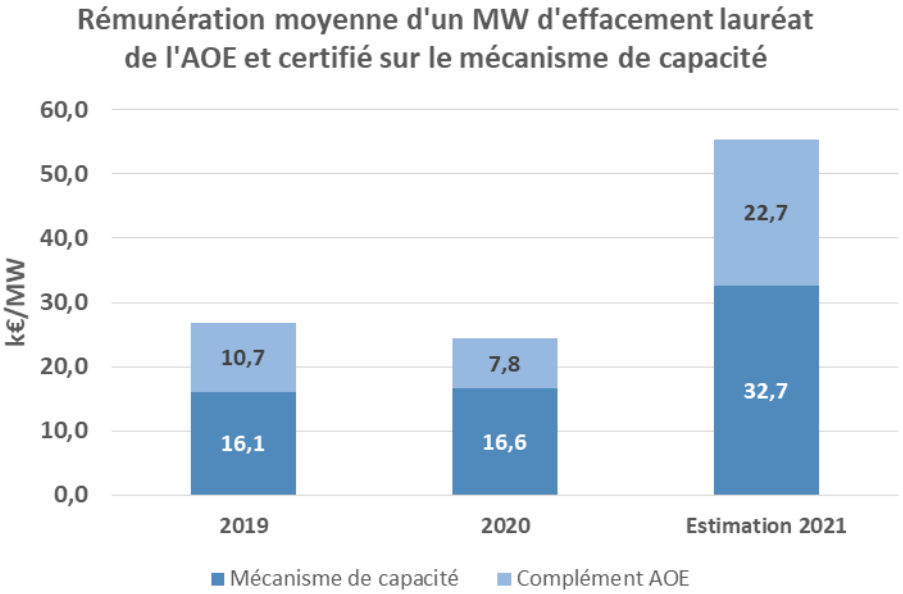
Pour mémoire, conformément à la Décision de la Commission européenne, la rémunération issue de l'AOE est construite comme un **complément de la rémunération** issue du mécanisme de capacité (et pour certaines offres, un complément de la rémunération perçue sur le marché des réserves rapide et complémentaire), dans la limite du prix de clearing de l'appel d'offres.

→ **Effet de « vases communicants » avec le mécanisme de capacité**

Les autres règles applicables prévues par la décision de la Commission européenne ont conduit à exclure des offres dont les prix étaient pourtant inférieurs au plafond

→ **Rémunération capée par le prix de clearing**

La rémunération moyenne augmente très nettement par rapport à l'AOE 2020



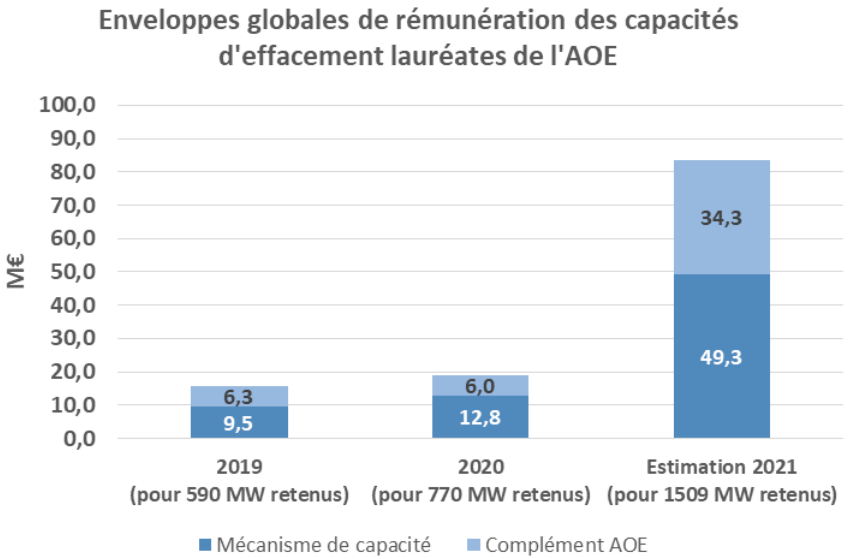
→ En moyenne, tous types d'effacements confondus, la rémunération d'un MW d'effacement lauréat de l'AOE est **en nette hausse** par rapport aux années précédentes.

→ Cette hausse est principalement due à un prix de clearing de l'AOE supérieur à ceux des années précédentes, suite au **rehaussement du plafond à 60 k€/MW.**

En moyenne, la rémunération d'un MW d'effacement certifié et lauréat de l'AOE 2021 est de l'ordre de 55 k€/MW/an.

Rappel : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives

La rémunération globale est également en nette hausse



En structure, on retrouve deux effets :

- rémunération issue du mécanisme de capacité en croissance depuis 2019
- hausse du prix de clearing résultant du rehaussement du plafond de prix capacitaire.

⇨ l'enveloppe du complément de rémunération AOE pour 2021 qui devrait être octroyée aux lauréats est **estimée à environ 34 M€.**

Au global, la rémunération cumulée (mécanisme de capacité + prime AOE) est très supérieure à celle des années précédentes.

Rappel : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives